



ORTZAIZEKO
HERRIKO
ETXEA
MAIRIE
D'OSSÈS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20250401-20250401D5-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

DECISION N°5 : VERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT XERREDA AU BUDGET PRINCIPAL

(Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous les lots du lotissement communal Xerrenda ont été vendus et que l'opération lotissement est donc sans objet.

Monsieur le Maire indique que le budget annexe du lotissement fait apparaître un résultat positif de 31 258.30 euros.

Il propose que cet excédent soit reversé au budget principal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de reverser l'excédent du budget annexe du lotissement de 31 258.30 euros au budget principal de la commune.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 18/04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 18/04/2025